



CIRCULAIRE

N/Réf : OT/AF/DC/CG

Objet : Arrêt commercialisation Tickets carburants & Bons valeurs

Chers Clients,

Depuis plusieurs années TOTAL SENEGAL entretient avec votre société des relations commerciales dans l'achat et la vente de tickets de carburant et de bons- valeur.

Nous espérons vous avoir donné dans ce domaine un service de qualité et vous informons que dans un souci d'innover et pour une meilleure maîtrise de nos coûts, notre Société a décidé d'orienter ses axes de développement commerciaux vers de nouveaux produits.

En effet, en plus des problèmes de gestion et de sécurité que nous rencontrons avec les tickets, notre Groupe déploie dès 2009 un nouveau système d'informations qui ne sera pas en mesure d'accepter les ventes par tickets ou bons valeur.

En conséquence, nous sommes dans l'obligation d'arrêter la commercialisation des tickets carburant et de les remplacer par un autre moyen de prélèvement dénommé « CARTE ENTREPRISES ».

Ainsi, nous portons à votre attention, qu'à compter du **31 Décembre 2008**, nous ne serons plus en mesure d'honorer vos commandes de tickets.

Cependant nous vous signalons que tous les tickets achetés avant cette date continueront à être servis dans nos stations-service jusqu'au **30 Juin 2009**. Au-delà de cette date ils ne pourront plus être acceptés ou remboursés ni par nos stations- service ni par notre Société.

Nos équipes commerciales vous contacteront prochainement pour vous présenter notre offre « CARTES ENTREPRISES ».

Elles vous apporteront toutes les précisions que vous souhaiteriez obtenir et nous vous remercions de bien vouloir les recevoir.

Nous vous réitérons notre ferme volonté à vous servir avec le plus grand professionnalisme.

Le Chef de la Division Commerce Général